

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

Séance du 21 mars 2016 20h45

Convocation : 17/03/2016

Affichage : 17/03/2016

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil seize, le vingt et un à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Deprez, Szmiedt,
Messieurs Baron, Broegg, Champagne, Lemaire, Mauduit, Tiret

Absents excusés : Monsieur Vincent ayant donné procuration à Monsieur Tiret,
Madame Barnabon ayant donné procuration à Madame Szmiedt.
Madame Deviers

Secrétaire de séance : Monsieur Mauduit

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Champagne, maire, déclare le conseil municipal ouvert.

Approbation du conseil municipal du 25/02/2016. Ce conseil municipal est approuvé à la majorité avec une voix contre.

Rapport des commissions

Monsieur Champagne donne la parole aux pilotes des commissions qui se sont réunies depuis le dernier conseil.

Animations-Sport-Culture :

Monsieur Lemaire fait un résumé sur le « Ramassage de printemps », les enfants qui ont participé ont reçu des tickets pour les manèges de la Fête de Pâques, les manèges sont arrivés aujourd'hui.

Les 5 arbres de naissance ont été plantés en présence de 4 familles.

Urbanisme :

Madame Deprez donne la liste des déclarations de travaux et permis de construire.

Déclaration Préalable

Modification de toiture et façade sur bâtiment annexe	JOUAN 83 rue du vieux puits
Clôture	DARRE 90 chemin de la charielle
Coupe de Bois	SMSO liaisons douces
Ravalement, menuiseries et portail	CARNAVIN 520 chemin des plateaux
Déplacement du garage	TONNENX 171 chemin de la villeneuve
Création d'une porte d'entrée et pose de 3 fenêtres de toit	FOURNEL chemin des vignes
Déplacement d'une clôture existante-nouveau bornage	ROCHER 171 route de mantes
Clôture et Portail	CAMY - step
Réfection de toiture et fenêtres de toit	DESVAUX chemin de la villeneuve
Construction d'un bucher	LE GOFF 43 rue basse
Abri de jardin	LEMAISTRE sente des morignies
Coupe de Bois	GORON lieu dit "les hervilles"
Local technique piscine	LE GOFF 43 rue basse
Changement de clôture et portail	THEVENOT 280 chemin des plateaux
Remplacement toiture	REBAUD 100 rue basse
Remplacement porte de garage et réfection des piliers	RIOS DUCHENE 1260 route de vetheuil
Clôture et Portail	MARNONI 141 chemin des vignes
Isolation et ravalement	ESTREMAR IBOR 501 chemin des plateaux
Réfection de toiture sur hangar	GAUTIER 232 rue de Cléry

Permis de construire

Construction d'une maison d'habitation	CAPBER chemin de la villeneuve
--	--------------------------------

Ordre du jour**1) Commissions municipales :**

Madame Szmiedt fait part de sa décision de quitter les commissions Finances et Information.

Madame Szmiedt transmet la démission de Mme Barnabon des commissions Education-Scolaire-Petite enfance, et Vie des Aînés.

COMMISSIONS	CONTENU	PILOTE	MEMBRES
Urbanisme, patrimoine et travaux	Patrimoine mobilier et immobilier Etudes et projets Urbanisme Voirie Cimetière	Mr Champagne Mme Deprez	Mme Szmiedt M. Baron M. Gélineau M. Lemaire M. Mauduit
Finances	Budget	Mr Champagne M. Tiret	M. Baron M. Broegg M. Mauduit
Animations Sport Culture	Prestations Associations Bibliothèque	Mr Champagne M. Lemaire	Mme Aubé Mme. Barnabon Mme Deviers M. Gélineau M. Vincent
Education Scolaire Petite enfance	Vie de l'école Conseil d'école Vacances scolaires	Mr Champagne Mr Tiret	Mme Deprez Mme Deviers M. Gélineau M. Lemaire
Vie des aînés	Vie sociale	Mr Champagne Mme Deprez	Mme Deviers
Communication Information	Site Bulletin municipal	Mr Champagne M. Broegg	Mme Aubé Mme Deviers
Appel d'offre		Mr Champagne Mme Szmiedt M.Lemaire	M. Broegg M. Baron M. Mauduit Mme Barnabon
Environnement Développement Durable	PNR Natura 2000	Mr Champagne Mr Tiret	Mme Aubé M. Baron M. Gélineau

3

2) Projet Convention PLU :

Madame Deprez, adjointe, donne lecture du projet de convention PLU pour 2016.
 Cette convention entre la Commune de St Martin la Garenne et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise donne les informations relatives au plan local d'urbanisme.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention dont le projet est joint au compte rendu.

3) **Compte de gestion Commune 2015:**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 avec 3 voix contre, Mmes Szmiedt, Barnabon, M. Gélineau.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) **Compte administratif Commune 2015 :**

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lemaire, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif communal 2015 dressé par Monsieur Champagne, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) constate le résultat comptable apparaissant au compte d'exploitation 2015 du budget de la commune s'élevant à **1 036 813.72€**.

Hors de la participation de M. Champagne, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget communal 2015 avec 3 voix contre, Mmes Szmiedt, Barnabon, M. Gélineau.

5) **Affectation du résultat d'exploitation de la Commune pour l'exercice 2015:**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Lemaire 1^{er} adjoint:

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- Constatant que le compte administratif de la Commune présente :

○ un excédent de fonctionnement de: **1 036 813.72€**

- un excédent d'investissement de : 1 007 401.78€
- soit un excédent global de : 2 044 215.50€

Corrigé par les restes à réaliser en investissement suivants :

Restes à réaliser en dépenses : 184 753.21€

Restes à réaliser en recettes : 71 816.00€

-112 937.21€

DECIDE d'affecter le résultat global 2015 comme suit :

Article 001 : excédent d'investissement reporté : **1 036 813.72€**

Article 002 : excédent de fonctionnement reporté : **1 007 401.78€**

Monsieur Champagne, Maire reprend la présidence.

6) Vote des taxes :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taxes directes locales pour 2016.

Pour 2016, les taux sont modifiés, conséquence de la fusion des 6 intercommunalités et afin de ne pas trop augmenter les impôts pour les administrés de la commune malgré l'augmentation des taux du Conseil Départemental.

Le produit fiscal attendu pour le budget primitif 2016 est de **102 563€**

Le taux de taxe d'habitation passe de 3.50% à 2.11%

Taxe foncière bâti ne change pas

Le taux Taxe foncière non bâti passe de 15.85% à 9.55%

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour la prise en compte de ce produit fiscal pour le BP2016 de la Commune

7) Budget primitif 2016 :

Monsieur le Maire présente aux Conseillers un projet détaillé du budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **1 891 969.49€** pour la section de fonctionnement et **1 396 092.18€** pour la section d'investissement.

Le Conseil, après avoir délibéré décide de voter le budget à la majorité des membres présents avec 3 voix contre, Mmes Szmiedt, Barnabon, M. Gélineau.

Tour de table :

- Lors du vote du compte administratif, Madame Szmiedt signale le manque de réunion de la commission finances.
Une en février et une le 18 mars convoquée 2 jours avant, ce qui ne lui a pas permis de se rendre disponible. Ce manque de travail préparatoire justifie son refus de valider le compte administratif qui engage sa responsabilité sur le plan pénal.

Madame Szmiedt demande à ce que les noms des votants contre soient consignés au compte rendu du conseil municipal.

Elle demande que soit écrit dans le compte rendu l'échange qui s'est déroulé en l'absence de Monsieur Champagne :

« Je souhaite apporter des informations à M. le maire qui n'était pas présent au vote du compte administratif afin que celles-ci soient retranscrites dans le compte-rendu du conseil municipal : "Concernant mon vote "contre" de ce soir pour les comptes 2015 et le budget prévisionnel 2016 je tenais à vous indiquer que nous n'avions pas eu d'explications ni pris le temps de réunir toute l'équipe municipale pour préparer ce budget. En effet, depuis les événements récents et les changements d'adjoints nous sentons une rétention d'information, avec une réelle intention de nous tenir à l'écart des projets et de la gestion de la commune. On peut ne pas être d'accord, mais en aucun nous écarter de la réflexion portant sur les affaires de la commune". Précisant aussi en réponse à la demande de M. le maire que par le "nous", je parlais de toute l'équipe et qu'il ne s'agit pas d'un "groupe" d'opposition comme il le prétend, mais de conseillers avec des avis et des convictions partagés".

- Monsieur Gélineau souhaite que soient précisé ce qu'est : « l'ouverture des commissions à l'extérieur », Monsieur Champagne précise que c'est l'ouverture aux administrés et que certaines commissions ont été décrétées sans possibilité d'ouverture à l'extérieur lors de leur création.
- Madame Szmiedt interroge Monsieur Champagne sur une réunion obligatoire pour le PLU afin de débattre des grandes orientations qui vont être décidées pour la commune. Suite au questionnaire adressé à l'équipe afin de connaître nos choix sur l'évolution de la commune ces prochaines années, je souhaitais savoir ce que cela avait donné. Y a-t-il eu des retours et où en sommes-nous ? Avez-vous prévu d'organiser une réunion du conseil, comme je vous l'avais demandée, pour notre débat d'orientation ? Réunion légale qui doit se faire dans le cadre de la démarche de notre PLU.

Monsieur Champagne lui répond que cette réunion aura lieu dès que les réponses concernant la station d'épuration du « bourg » seront apportées par les autorités administratives.

- La commission PLU n'apparaissant pas sur la liste des commissions énoncées au point 1 à l'ordre du jour, est-ce que cela veut dire qu'elle est temporaire comme celle du Port de L'Ilon qui a disparu depuis sans annonce officielle ?

Monsieur Champagne répond que c'est une commission thématique qui n'a pas de caractère permanent tout comme celle du Port Ilon.

- Madame Szmiedt se plaint de rétention d'information et de mise à l'écart, en particulier en ce qui concerne le budget. Ce qui a conduit à donner aux conseillers municipaux la version complète et définitive des documents concernant le budget quelques minutes avant l'ouverture du conseil. Monsieur Tiret lui répond que la commission finances s'est réunie le vendredi 18 au soir.
- Madame Szmiedt demande à Monsieur Champagne s'il peut communiquer à tous les conseillers, suffisamment à l'avance et comme cela s'est toujours fait, les dates des prochains conseils municipaux afin de ne pas devoir attendre de recevoir notre convocation 3 jours avant ou être obligés d'aller chercher cette information sur le site internet ?
- Monsieur Champagne donne des informations sur un blason qui a été trouvé sur les murs derrière le retable lors de l'enlèvement du tableau par l'entreprise de restauration. Un devis doit être établi

pour une éventuelle restauration de ce blason qui ne ressemble pas à tous ceux retrouvés précédemment.

- Monsieur Lemaire demande l'aide de conseillers dimanche, pour la préparation des fêtes de pâques.
- Madame Deprez signale qu'elle est à la recherche de bénévoles pour visiter les personnes âgées. Elle informe d'une réunion organisée dans le cadre de l'Association des seniors, le mercredi 18 mai pour les Aînés de la commune avec la participation de la gendarmerie, sur le thème de la prévention en matière de cambriolage. Une autre réunion aura lieu avant l'été pour tous les administrés sur le même thème.
- Madame Aubé demande des informations sur les « liaisons douces » à Sandrancourt. Ces voies seront ouvertes aux piétons et cyclistes, Monsieur Champagne annonce également que la réception des travaux doit avoir lieu sous huitaine.
- Monsieur Broegg précise l'installation du site de la commune et demande aux conseillers et dans la salle des informations et documents sur l'histoire de la commune pour alimenter le site.

Dans la salle

Des questions sont posées sur la présence au sein du conseil de Madame Barnabon qui n'habite plus la commune.

Monsieur Champagne informe que Madame Barnabon a toujours un domicile sur la commune.

Une administrée s'inquiète de l'état du cimetière de St Martin, mauvaises herbes, haies non taillées, bac à vider.

Monsieur Champagne doit voir avec les agents techniques.

Des administrés s'interrogent sur la création d'un terrain de tennis sur la commune et demande si une enquête a eu lieu avant la création de ce complexe sportif vu son coût.

Monsieur Lemaire répond que le terrain de tennis existait déjà et qu'il a été déplacé pour la création de places de stationnement près de la salle polyvalente, qu'il n'est pas encore ouvert et qu'une subvention a permis cette installation. Des demandes sont déjà parvenues en mairie

Des questions sont posées sur les réunions de quartier qui avaient été prévues lors de la propagande électorale.

Monsieur Champagne annonce que des réunions vont être organisées.

Un administré demande quels véhicules seront autorisés à emprunter la voie douce.

Monsieur Champagne répond que seuls les piétons, les poussettes les vélos et véhicules de secours seront habilités à emprunter cette voie.

Un administré demande si le permis de construire évoqué dans le rapport de la commission d'urbanisme correspond à une nouvelle demande.

Monsieur Champagne indique qu'effectivement c'est une nouvelle demande et qu'elle ne fera pas l'objet de dérogations.

Un administré demande quelle est la définition du « bourg » en matière d'urbanisme.

M. Champagne définit cette notion par déduction des hameaux et des zones périphériques ce qui correspond approximativement à la zone desservie par le réseau de collecte de l'assainissement.

Un administré souhaite avoir des précisions sur la convention de la commune avec la SNCF concernant la protection de l'orobanche pourprée.

M. Champagne rappelle les grandes lignes de cette convention qui va rapporter 135 000 € à la commune.

Un administré souhaite connaître le devenir de l'épicerie de Saint-Martin.

M. Champagne explique que suite au changement de locataire, l'épicerie risque d'être réduite mais que le restaurant va perdurer.

Un administré souhaite savoir comment vont être pris en charge par la commune des travaux effectués dans ce même local.

M. Champagne explique que ce sont des travaux liés à l'isolation et que le coût en sera partagé pour moitié entre le preneur et la commune.

Clôture de la séance à 22h45